



# Convention Collective Nationale des commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et informatique

348 rue Puech Villa – B.P. 7209  
34183 MONTPELLIER Cedex 04  
Tél : 09-77-40-06-40 (appel non surtaxé)  
Fax : 04 67 61 53 95

N° de Contrat GNP130000

N° Entreprise : \_\_\_\_\_

Votre interlocuteur commercial : \_\_\_\_\_

Date d'effet retenue de l'adhésion : 01/ /

## CONTRAT D'ADHESION

### MAINTIEN DE SALAIRE

Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Adresse du siège social : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Adresse de correspondance (si différente) : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse e-mail : \_\_\_\_\_  
Date de création : \_\_\_\_\_ Forme juridique : \_\_\_\_\_  
Code NAF : \_\_\_\_\_ N° SIRET : \_\_\_\_\_  
Nature de l'activité : \_\_\_\_\_  
Effectif assuré concerné à la date de l'adhésion : \_\_\_\_\_

#### > ADHESION

L'entreprise, ci-dessus nommée, représentée par \_\_\_\_\_  
agissant en qualité de \_\_\_\_\_ muni de tous les pouvoirs nécessaires <sup>(1)</sup> déclare souscrire le  
présent contrat « Maintien de salaire<sup>(2)</sup> » auprès d'Humanis Prévoyance en vue de bénéficier du versement d'indemnités couvrant  
en tout ou partie ses obligations légales ou conventionnelles de maintien de salaire au bénéfice de l'ensemble de son personnel  
cadre et non cadre.

#### > PERSONNEL COUVERT

Le contrat est souscrit au profit de l'ensemble de son personnel cadre et non cadre.

- On entend par personnel cadre, les salariés affiliés à l'AGIRC,
- On entend par personnel non-cadre, les salariés non affiliés à l'AGIRC ;

#### > GARANTIES SOUSCRITES

##### Maintien de salaire

Cette garantie facultative, couvre en tout ou partie les obligations maintien de salaire légal ou conventionnel à la charge de  
l'employeur, pour les arrêts de travail postérieurs à la souscription du présent contrat.

(1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de  
l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement. **Afin d'enregistrer l'adhésion, l'entreprise doit joindre  
au présent document un Kbis de moins de 3 mois ou le récépissé de déclaration à la Préfecture pour une Association.**

(2) Le contrat standard collectif « Maintien de salaire » ne peut être souscrit seul. **Il vient obligatoirement en complément de la souscription du contrat  
collectif du régime de prévoyance dont les Conditions Générales sont référencées « CG/HP/PREV-CCN Papeterie - 01.17 »**

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez via ce formulaire sont nécessaires pour la gestion de votre contrat. Elles sont destinées, aux entités  
composant le groupe Humanis ainsi qu'aux partenaires du groupe Humanis en charge d'activités confiées par le Groupe.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vos salariés disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données  
personnelles en écrivant à l'adresse : Groupe Humanis – cellule CNIL – satisfaction clients – 303 rue Gabriel Debacq – 45777 Saran Cedex ou par courriel à contact-  
cnil@humanis.com. Leur demande doit être accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.

Ils disposent également d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes au traitement de ces données et à leur utilisation à des fins de prospection commerciale. Le  
groupe Humanis prend les mesures conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité de leurs données conformément aux dispositions de la loi  
susmentionnée.

TOURNEZ SVP ▶

## > ENGAGEMENT

Sous réserve de l'acceptation par l'Institution et en tout état de cause à l'issue des vérifications réglementaires incombant aux entreprises d'assurance, le contrat prend effet à la date indiquée au présent Contrat d'adhésion par Humanis Prévoyance, et au plus tôt au 1<sup>er</sup> jour du mois civil suivant l'envoi du présent contrat d'adhésion (cachet de la poste faisant foi) ; un double vous sera retourné après signature par Humanis Prévoyance.

Les garanties et les cotisations figurent en annexe des Conditions Générales. L'entreprise déclare avoir reçu et pris connaissance du présent contrat (le contrat d'adhésion et les Conditions Générales référencées « CG/HP/Maintien de salaire-CCN PAPETERIE- 01.17 » où figurent les garanties et les cotisations).

L'entreprise

HUMANIS PREVOYANCE

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature (et cachet)

Le Directeur

Signature (et cachet)